



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-140

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2022-02-22-00002 - Arrêté n°2022-00182 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-02-22-00002

Arrêté n°2022-00182 accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 22 février 2022

**ARRETE N°2022-00182**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille d'Argent de 2<sup>ème</sup> classe pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Brigade des réseaux franciliens dont les noms suivent :

- **M. Pascal COCHI**, Lieutenant de police, né le 25 novembre 1973 ;
- **M. Christian MARIN**, Major de police, né le 21 février 1967 ;
- **M. Gauthier NICOLLE**, Brigadier de police, né le 11 novembre 1985.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

**Didier LALLEMENT**